NOUVELLE OFFRE DE FORMATION 2020-2021 POUR LES ÉLÈVES EMPÊCHÉS

Le Cnam renouvelle son engagement pour la formation professionnelle des personnes sous main de justice

Parfois connu sous le nom d'« école de la 2ème chance », le Cnam, dans sa mission de permettre l'accès aux savoirs à toutes celles et ceux restés trop éloignés de la formation, se retrouve cette année encore au cœur de cette vocation qu'on lui reconnait. Pour la 6ème année consécutive, le Conservatoire propose une offre de formation entièrement dédiée aux personnes détenues. Se faisant, notre établissement réitère son engagement à agir pour l'insertion professionnelle la plus inclusive qui soit.

Olivier Faron, administrateur général du Cnam, revient sur la volonté plus qu'affirmée de notre établissement à œuvrer pour l'insertion professionnelle de toutes et tous .

« **En ces temps difficiles et incertains,** le Conservatoire national des arts et métiers tâche de déployer son énergie pour le développement d'une société plus inclusive, en donnant une place centrale à l'accueil de tous les publics. Au cœur de nos dispositifs d'ouverture sociale, se trouve la mission de formation des personnes placées sous main de justice, auprès de qui le Cnam s'engage résolument depuis plusieurs années.

Après des premières expérimentations d'ouverture de nos formations aux publics empêchés, ce sont depuis 2015, plus de 200 personnes placées sous main de justice qui ont eu accès à des enseignements du Cnam, spécialement adaptés aux conditions d'études et de formation des personnes détenues. L'année dernière, 21 établissements au sein de 6 régions pénitentiaires étaient concernés par notre action. Le souci porté pour les conditions particulières d'apprentissage des personnes placées sous main de justice se traduit par diverses modalités spécifiques de suivi pédagogique, au-delà de la simple formation : coordination pédagogique dédiée, tutorat et cours présentiels menés par des professionnels dans certaines formations, ou encore déploiement d'une formation à l'accompagnement de projets d'entreprenariat. Le module Émergence, articulé entre présentiel et distanciel, a ouvert dans le centre Cnam Centre-Val de Loire après avoir été expérimenté dans plusieurs établissements pénitentiaires d'Île-de-France.

L'urgence de la situation sanitaire de cette année, a conduit le Cnamà concentrer nos efforts sur la continuité pédagogique réaffirmant plus que jamais l'importance de se tenir au plus près des personnes éloignées de la formation et de l'emploi, afin de les accompagner pour leur permettre d'étudier, de se former et d'avancer dans une société en pleine mutation. Parmi les premières leçons de cette crise, le Cnam retient la nécessité d'améliorer et de renforcer l'enseignement à distance pour les publics les plus fragiles, parmi lesquels, en première ligne, les personnes placées sous main de justice.

C'est pourquoi, le partenariat entre le Cnam et l'administration pénitentiaire va, cette année, franchir un nouveau cap, avec le renouvellement de la convention triennale DAP/Cnam intégrant un projet d'essaimage des formations PSMJ sur le territoire national, qui affirme l'importance de nos engagements réciproques en faveur de la formation des personnes détenues. Au-delà de ces expériences prometteuses, la nouvelle convention ouvre l'opportunité d'un nouveau cycle d'engagement du Cnam et de renforcement du partenariat qui lie le Conservatoire à l'administration pénitentiaire. Forts du bilan de ces dernières années, il est prévu d'étendre progressivement la géographie des actions de formation auprès des personnes placées sous main de justice, tout en continuant à proposer une offre de formation spécifique. Ce projet passera notamment par un renforcement de la coordination pédagogique au plus près des publics, et notamment au sein des centres Cnam en région. Ce faisant, le Cnam espère contribuer toujours plus à la formation et à l'insertion professionnelle de nos concitoyennes et concitoyens placés sous main de justice. "

Olivier Faron

Administrateur général du Cnam

L’engagement du Cnam auprès des personnes détenues en quelques dates.

Juin 2015: Signature entre le Cnam, la Direction inter-régionale des services pénitentiaires de Paris (DISP) et l’Unité Pédagogique Régionale de Paris (UPR) une convention permettant de faciliter l’inscription à des formations du Cnam pour des étudiants empêchés
2016: Démarrage de l’expérimentation d’un nouveau dispositif, « Emergence du désir d’entreprendre », visant à renforcer et à accompagner les projets entrepreneuriaux d’étudiants empêchés.
2017 : Signature d’une convention pluriannuelle d’objectifs entre l’administration pénitentiaire et le Cnam, afin de réaffirmer le déploiement des offres de formation du Cnam auprès des étudiants empêchés, et d’élargir son champ d’action sur l’ensemble du territoire national.
2018: Renouvellement de la convention régionale entre le Cnam , la DISP et l’UPR en faveur de la formation des détenus d’île de France.
2020 : Convention tripartite Cnam Bretagne - UPR de Rennes - DISP Grand Ouest



23 novembre 2020
Edition 2020-2021 du catalogue dédié aux personnes sous main de justice

L’offre spécifique proposée aux détenus c’est :

6 secteurs d'activité

Comptabilité et gestion
Construction et aménagement
Droit des affaires, droit social et immobilier
Finance, banque et assurance
Informatique
Management et innovation

Un large panel de formations à distance ou en présentiel

80 unités d’enseignement
4 certificats professionnels
8 certificats de compétences
2 certificats de spécialisation
2 Titres RNCP
3 Diplômes d’établissement
1 dispositif à la création d’entreprise
27 formations au choix à distance

Un suivi pédagogique renforcé

Réalisé par un ou une référent.e pénitentiaire pédagogique dédié.e au suivi administratif et pédagogique.

48 personnes suivies par un référent pédagogique pénitentiaire
96 entretiens menés
48 entretiens d’information et d’orientation
48 entretiens de suivi de formation

Bilan chiffré 2019/2020 en quelques chiffres

64 personnes inscrites au total
22 centres pénitentiaires partenaires dont :

9 de l’unité pénitentiaire régionale (UPR) de Paris : Fleury, Meaux, Melun, Poissy, Fresnes, Osny, Réau, Villepinte, Nanterre.

16 détenus inscrits sur 11 autres régions pénitentiaires : DISP de Rennes, DISP de Strasbourg, la DISP de Lille, DISP de Dijon, DISP de Lyon, DISP de Toulouse, DISP MOM (Mission Outre-Mer)

3 diplômés : DGC à Melun; Certificat Professionnel à Poissy ; Certificat de Spécialisation à Melun

56.25% d’élèves reçus en 2019/2020 et 52.84% d’UE validées

51 inscrits au dispositif Emergence sur les 3 dernières années, dans 4 établissements pénitentiaires : Meaux, Fresnes, Nanterre et Fleury-Mérogis.